

Affaire n°23

Décision de l'INT n°23 en date du 25 novembre 2010 relative au litige entre _____ et _____

La demanderesse :

La défenderesse :

Objet du litige :

La requérante a mis en cause l'achat de _____ par _____ .

Mots clés : concentration économique- compétence de l'INT - service internet.

Problématique juridique :

L'Instance Nationale des Télécommunication est elle compétente pour statuer sur un litige relatif à la concentration économique ?

Principe

- La loi relative à la concurrence et aux prix a soumis les projets de concentration économique au régime juridique indépendant qui fixe la nature du contrôle imposé à ces projets et détermine les instances compétentes pour y statuer, sans octroyer à l'INT aucun rôle dans ce domaine.
- Les prérogatives de l'INT en matière de résolution des litiges sont fixées par les articles 63 et 67 du code des télécommunications.

Décision de l'INT :

1- L'INT est incompétente pour statuer sur ce litige.